

Welcome aux lionceaux du Califat !



**La réforme
de la taxe
d'habitation**

Page 2

**Esclavagistes
africains : à quand
la repentance ?**

Page 5

**Clichy : halal
et prières
de rues**

Pages 3 et 8



Taxe d'habitation : la soupe à la grimace

■ Francis Bergeron
francis.bergeron@present.fr

MARDI S'OUVRAIT le centième congrès des maires, et mercredi soir 1 500 d'entre eux doivent être reçus à l'Élysée. « C'est un geste normal », estimait Gérard Larcher, président du Sénat et, à ce titre, un peu le porte-parole de la ruralité et de la province. « Mais les maires attendent plus qu'un vin d'honneur de plus. Ce n'est pas cela qui résout les problèmes », a-t-il ajouté.

C'est que cette réunion plus ou moins protocolaire se déroule dans un contexte de relations dégradées entre trois acteurs : l'Etat, les collectivités locales et les propriétaires de biens immobiliers (64 % des Français). Cette grogne se cristallise sur la question de la suppression de la taxe d'habitation.

Redonnons de façon très simple (et donc un peu schématique) les enjeux de cette réforme, qui doit supprimer la taxe d'habitation du plus grand nombre, en trois ans.

Un constat, d'abord : ces dernières années, la taxe d'habitation a considérablement augmenté. Autrefois, être propriétaire n'entraînait guère de frais au-



tres que ceux liés à l'occupation du bien. Mais à présent, le seul fait d'être propriétaire vous condamne à payer des taxes foncières et des taxes d'habitation qui, cumulées, peuvent représenter chaque année 2 à 5 % de la valeur du bien. En outre, leur calcul est injuste, opaque, compliqué. Avec une inflation inexistante, les propriétaires sont donc de plus en plus fiscalisés. Qui plus est si, dans les grandes villes, la valeur des biens immobiliers a repris une courbe ascendante, le reste de la France a vu la

valeur vénale de son parc immobilier chuter, et aucune reprise n'est en vue. Enfin, l'ISF est supprimé de fait... sauf sur l'immobilier.

Pourquoi cette hausse des taxes locales ? Parce que l'Etat se désengage de prestations sociales décidées par lui et confiées aux collectivités locales, au nom du principe de subsidiarité (les communes sont censées faire mieux que l'Etat central). Mais c'est l'Etat qui décide des règles du jeu. D'où la colère des communes. On

l'a vu encore avec les activités périscolaires obligatoires.

Jamais on n'a construit autant de ronds-points

Est-ce à dire que l'augmentation continue de la taxe d'habitation a eu pour seule origine les désengagements de l'Etat ? La fonction publique territoriale connaît en fait une dérive budgétaire inquiétante. Jamais on n'a construit autant de ronds-points. Jamais la durée du travail n'a été aussi faible et l'absentéisme aussi fort dans cette catégorie de fonctionnaires. Jamais les effectifs n'ont été aussi pléthoriques.

Pour mettre un terme à cette dérive, le gouvernement préfère fermer le robinet de la taxe d'habitation plutôt que de remettre par exemple en cause le mille-feuille territorial ou le statut des fonctionnaires territoriaux.

Quant aux Français, ils constatent que notre pays a l'un des plus faibles taux de propriétaires en Europe, ils se réjouissent de la baisse de la taxe d'habitation, mais ils ne veulent pas que l'on touche aux départements ni que le train de vie de leur municipalité se réduise. Jeudi, Macron s'exprimera devant l'ensemble des maires. Ceux-ci parlent de loi anticonstitutionnelle, de rupture d'égalité devant l'impôt, etc. Cela risque donc d'être sportif !

Saint-Denis

Les bandes ethniques s'affrontent jusque dans les collèges

■ Franck Delétraz
franck.deletraz@present.fr

SYMBOLE jadis de la royauté et de la chrétienté françaises aujourd'hui devenu un bastion de l'immigration-invasion ainsi qu'un véritable nid d'islamo-terroristes, Saint-Denis n'arrive plus à contrôler les conflits entre les bandes de ses innombrables cités ethniques. Au point que, depuis la rentrée scolaire de septembre, les hordes de voyous d'importation, dont les médias s'acharnent à cacher l'origine, n'hésitent plus à s'affronter à main armée au sein même des établissements scolaires.

Au départ de cette affaire, une guerre sans pitié opposant depuis des semaines les bandes de « jeunes » des deux cités ethniques rivales de la ville que sont Allende et la Saussaie-Floréale-La Courtille. Se bornant jusqu'à – avec une certaine banalité – à des agressions et autres règlements de comptes dans les rues de Saint-Denis, ce conflit a tout de même fini par attirer l'attention des médias quand les affrontements ont commencé à se généraliser au sein même des collèges. Ainsi Elise, professeur de sport au collège Henri-Barbusse, a-t-elle rapporté sur BFMTV avoir été victime, avec son groupe, de

pas moins de quatre attaques depuis la rentrée scolaire en se rendant au stade voisin. Quant au lycée Bartholdi, dans la cité rivale Allende, il a fait l'objet, il y a un mois, d'un assaut en règle mené par une dizaine de voyous ethniques qui ont lancé des bombes lacrymogènes sur les surveillants et les élèves.

Depuis quelques mois, même ceux qui ne participent pas sont visés simplement parce qu'ils habitent la cité opposée. Ainsi une mère de famille a-t-elle raconté que son fils avait été agressé deux fois à la sortie des cours. « La deuxième fois, expliquait-elle, ils étaient un groupe d'amis à sortir ensemble du lycée et, dans sa course, il a été rattrapé et roué de coups, comme ça, gratuitement. C'était même pas pour lui voler ses affaires. »

Les élèves viennent armés

Une situation devenue tellement catastrophique que certains élèves ont carrément décidé de ne plus venir en cours. Ou alors de s'y rendre armés. En effet, a confié Ludovic Chapsal, un enseignant du collège Henri-Barbusse, « cette année nous avons, par rapport aux années précédentes, des élèves qui entrent avec des armes dans le collège, notamment des bombes lacrymogènes et des couteaux. Ils se justifient en disant : "Il faut bien qu'on puisse se défendre sur le trajet quand on se fait courser



ou quand on veut nous agresser." »

Reste que les enseignants, les syndicats et autres associations de parents d'élèves des deux établissements concernés, craignant (à juste titre) que la situation ne se détériore encore davantage, se gardent bien d'évoquer le rôle joué par l'immigration-invasion dans ces affrontements ou l'insupportable laxisme de la justice. Comme toujours, et alors que l'Education nationale est déjà obèse, ils se contentent de réclamer un plus grand nombre de surveillants scolaires et de médiateurs afin, disent-ils, « de sécuriser le trajet quotidien des adolescents ».

Welcome aux lionceaux du Califat !

Emmanuel Macron l'a annoncé : on étudie le retour en France des enfants de Daesh « au cas par cas ». Il paraît que c'est notre honneur.

■ **Caroline Parmentier**
caroline.parmentier@present.fr

Eux aussi il va falloir les accueillir. Même eux. On n'a pas eu assez d'immigration, de vagues de migrants, de communautarisme, de terrorisme islamiste et d'attentats. On n'a pas eu assez de morts. On nous informe qu'il va falloir s'y préparer. On nous parle de « défi éthique, philosophique et éducatif ».

Nos djihadistes rentrent. Parfois seulement leurs femmes et leurs enfants. On nous explique que la guerre est une chose horrible. Pour tout le monde. Pour Mauranne et Laura comme pour les jeunes égorgeurs de Daesh. Tous victimes.

Le procureur de la République de Paris chargé des questions terroristes, François Molins, a mis en garde : « Il faut se départir de toute naïveté. Il s'agit de ne pas confondre la déception, la désillusion et le repentir. Ils rentrent déçus mais pas repentis. Il faut faire attention : nous allons être confrontés à des mineurs ou à des femmes qui ont été souvent formés au maniement des armes. Nous faisons face à des appels au djihad qui continuent et qui s'adressent aussi à des mineurs et des



Dans un reportage d'Arte, un enfant de Daesh mime la décapitation à laquelle il a assisté.

femmes en leur demandant d'y prendre une part active. »

Les services secrets français estiment à environ 690 les personnes qui se trouvent dans la zone irako-syrienne. Parmi elles, 295 femmes et 28 mineurs combattants de plus de 15 ans. Dans son chiffre, il ne tient pas compte des mineurs non combattants, dont le nombre est estimé à 500. Plusieurs dizaines sont déjà rentrées.

On ne parle pas de criminels de droit commun ici. Or la

justice française au nom de la démocratie et des droits de l'homme, s'appête à les juger comme tels. Sans jamais aucune remise en cause de l'islam. Nous ne sommes absolument pas armés pour la guerre qu'ils nous livrent, on l'a vu avec le procès Merah. « Tous victimes », nous a également seriné Dupont-Moretti : le frère, la sœur, la mère...

Au nom du « tous victimes », on s'appête à accueillir une armée de tueurs formés à égorger, à manier la kalach, à fabriquer des gilets d'explosifs et à s'en servir. Ceux-là mêmes qui ont contribué aux attentats en France. Ceux qui ont participé aux atrocités de Daesh et montré en exemple à leurs enfants les prisonniers brûlés vifs ou noyés dans des cages, les décapitations d'otages, les femmes lapidées, les chrétiens crucifiés, les homosexuels balancés du haut des immeubles.

Les journalistes qui ont eu l'occasion de rencontrer ces enfants dans les zones de guerre, racontent dans des reportages entiers combien ils ont été nourris dès le sein maternel à la haine fanatique de l'Occident et des « kouffars ». Ils décrivent leurs gestes d'égorgement dès l'âge de trois ans, à chaque fois qu'ils parlent des « mécréants ». Pas un seul de ces « enfants de Daesh » ne doit remettre un pied sur le sol français quel que soit son âge. Ils doivent rester avec leurs parents qui ont choisi la charia et l'Etat islamiste et doivent être jugés sur place. La plupart de ces djihadistes ont été arrêtés dans des Etats souverains. C'est le cas de l'Irak où ils risquent la peine de mort, la prison, et les camps.

Clichy : le tout-halal de la paroisse de saint Vincent de Paul

■ **Alain Sanders**
alain.sanders@present.fr

Clichy-la-Garenne est venue récemment à la une de l'actualité avec la manifestation d'élus, dont le maire LR de la ville, contre les prières de rue (voir *Présent* des 14 et 18 novembre, et l'article en page 8 de ce numéro). Il était temps. Car cela fait presque un an que cette provocation perdure. Et alors ? Et alors je crains que, malgré une banderole : « Stop aux prières de rue illégales » qui surplombe l'avenue Jean-Jaurès, ce ne soit parti pour continuer.

Je connais bien Clichy où j'ai habité jadis, quand j'étais en fac à Nanterre. J'y suis retourné il y a quelques jours pour des raisons que je vais dire. Et je me suis retrouvé dans un environnement islamisé hallucinant.

Première constatation : il n'y a plus, faute de clients et de demandes sans doute, de charcutiers à Clichy. Le tout-halal occupe tout le terrain. Dans la rue de Paris, on trouve un *CTG Chicken* (halal) qui jouxte trois boucheries musulmanes avec inscriptions en arabe, un *Family Food* (halal), un *Pattaya Grill* (halal), un hammam.

A proximité, rue de Neuilly, une autre boucherie halal, un *Lunch Time* (halal), le *Bar-Tabac du Marché* tenu par des Maghrébins et fréquenté par des consommateurs de même origine. En prenant mon café, au bar, je me serais cru dans un café maure d'Oujda...

Dans cette même rue, une espèce de résistant : le *Royal Clichy*, un traiteur asiatique qui propose, notamment, des nems au porc.

Toujours dans le même secteur, rue Henri-Barbusse, un kebab (halal), le *Sahan Kebab*. Rue de l'Ancienne-Mairie, le *HBRO Kebab Restaurant* (halal), la *Boucherie MB* (halal), le *Naan Food* (halal), le *Pizza Hot* (halal).

Le *Bazar du Marché* est un bazar comme là-bas, dis. La *Boucherie centrale* est halal. Et l'on quitte l'alimentation *Shah Amanat* (halal) pour arriver au salon de coiffure *Laila*.

Boulevard Jean-Jaurès, à deux pas de la mairie, le *Moshuer Kebab* (halal), le *Grill Marmaris* (turc et halal). Etc. C'est un véritable envahissement. Et je vous passe les femmes voilées qui tiennent le haut du pavé.

A Clichy-la-Garenne, vieille ville mérovingienne, il y a l'église Saint-Médart



Clichy-la-Garenne... avant le Grand Remplacement.

dont saint Vincent de Paul, qui œuvra pour arracher les chrétiens esclaves des Barbaresques, fut le curé de 1612 à 1625. On peut encore voir – mais pour combien de temps encore ? – la statue du saint au chevet de l'édifice.

J'étais à Clichy parce que, à l'occasion de la restauration de l'église qui est en cours, une relique de saint Vincent de Paul a été retrouvée. Offerte par l'archevêché de Paris en 1830, elle avait tout simplement disparu. Une plaque au-des-

sus des fonts baptismaux indique : « Dans cette église bâtie par saint Vincent de Paul, on vénère un ossement de son bras droit. » A cela près que la relique n'était plus offerte à la vue des fidèles. Eh bien, l'ossement a été retrouvé, sous un plancher, dans un écrin d'or. Qu'on me permette de voir dans cette invention un signe.

Annonciateur de la libération prochaine de l'insupportable halalité de cette ville aujourd'hui occupée.

JO 2024 : les dépenses, c'est déjà maintenant !

■ **Pierre Malpouge**
pierre-malpouge@present.fr

A LA MAIRIE DE PARIS, on ne regarde pas à la dépense. Après le coût du voyage de la délégation « hidalgest » à Lima (Pérou) en septembre dernier, voyage qui a coûté bonbon et au cours duquel la khmer de Paris nous a joué la grande scène du 2 en faisant semblant d'apprendre que Paris (seule ville candidate puisque Los Angeles, après entente cordiale, avait accepté d'attendre 2028 pour recevoir les Jeux Olympiques) avait été choisie pour accueillir les JO de 2024, voici que la mairie de Paris, n'étant pas à une largesse près, envisage de gaspiller encore un peu plus l'argent du contribuable.

Comment ? En créant, avantage financier oblige, une nouvelle délégation au sein de l'organisation déjà existante des JO 2024 et, donc, en embauchant du personnel (des copains à placer ?).

Une hausse des effectifs, a priori inutile,

qui sent bel et bien le copinage à plein nez et qui fait craindre un énième dérapage financier.

« Créer 23 postes pour les JO alors qu'il existe déjà un comité d'organisation des jeux olympiques, est-ce bien rationnel ? », s'étonne et s'interroge Eric Azière, chef de file des élus centristes au Conseil de Paris.

Alors que Bercy prévoyait de placer, dès le mois d'octobre, l'organisation financière des JO 2024 sous haute surveillance pour veiller au grain, cette hausse annoncée des effectifs donne à penser à ceux qui craignent un dépassement du budget consacré à cette grande messe du sport. Surtout lorsqu'on sait que de nombreuses villes ayant accueilli les JO – notamment Montréal, Londres ou encore Athènes – ont déjà connu (et ne s'en sont toujours remis) des dépassements et des déficits budgétaires non envisagés.

Pas de quoi cependant inquiéter la mairie de Paris Anne Hidalgo et ses sbires, qui n'ont que faire des avis et des



JO 2024 : les dépenses c'est dès maintenant !

craintes des autres. Et de justifier et d'expliquer ces dépenses supplémentaires du fait que « Paris, avant même les Jeux de 2024, va accueillir de nombreux grands événements sportifs : Gay Games, Championnat du monde de handball féminin, Ryder Cup en 2018, Coupe du monde féminine de football en 2019, Championnat européen d'athlétisme en 2020, Coupe du monde de Rugby en 2023... ».

En conséquence, pour que tout ce petit monde d'organisateurs (de profiteurs ?) ne soit pas débordé par le travail, la mairie de Paris, prévoyante et pas avare de l'argent du contribuable, partant probablement du principe selon lequel les JO vont permettre de créer des emplois, s'apprête à embaucher.

Les dépenses, c'est donc déjà maintenant. Et ce n'est qu'un début.

À offrir et à s'offrir

Le calendrier Chard 2018

Après le succès de l'édition 2017, le *Calendrier historique pour l'an 2018* dessiné par Chard est disponible ! À commander sans tarder par courrier :

Présent – 5, rue d'Amboise – 75002 Paris

en joignant un chèque de règlement :

- Un exemplaire : **8 euros** (port compris)
- Deux exemplaires : **13 euros** (port compris)
- Trois exemplaires : **17 euros** (port compris)



Nom :
Prénom :
Adresse :
Nombre d'ex. :

Le Saint du jour + ABV.B.

ab-v-b@present.fr

Saints Philémon et Appia, Ier siècle

Philémon était un riche habitant de Colosses. Il rencontra saint Paul et devint chrétien, un chrétien convaincu qui prêchait l'Évangile autour de lui et réunissait les frères dans sa maison. Il avait aussi un esclave qui s'appelait Onésime, fort paresseux, qui vola son maître et s'enfuit à Rome. A Rome, Onésime rencontra saint Paul qui le baptisa et le renvoya en le munissant d'une courte lettre adressée à Philémon, Appia et Archippe, sans doute sa femme et son fils. Doucement, saint Paul invitait Philémon à bien recevoir Onésime ; il suggérait, sans l'exiger, de lui accorder la liberté. En achevant, il lui annonçait sa propre visite. Des hagiographes grecs ont complété la biographie de Philémon. Il devint évêque de Colosses et y subit le martyre, ainsi que le raconte le martyrologe romain.



PRÉSENT

5, rue d'Amboise - 75002 Paris
Téléphone : **01.42.97.51.30**



Directeur (1981-2013) : **Jean Madiran (†)**.
SARL PRÉSENT pour 99 ans au capital de 135 555 €, sise 5 rue d'Amboise, 75002 Paris.

Gérant : **Françoise Pichard**.
Imprimerie Riccobono - 93120 La Courneuve.

Dépôt légal : 4e trimestre 2017.
CPPAP : 0518 C 83178 - ISSN : 07.50.32.53.

Directeur de la publication : Françoise Pichard.
Rédacteur en chef : Samuel Martin.
Directeur du jour : Samuel Martin.

Abonnement classique

1 mois :	27,50 €
abonnement illimité par prélèvement mensuel	
3 mois :	95 €
6 mois :	175 €
1 an :	299 € + 30 € avec abo. numérique
2 ans :	580 €
	+ abonnement numérique offert
2 ans, abonnement de soutien : 1 200 €	
	+ abonnement numérique offert

Abonnement Parrainage

3 mois :	75 €
6 mois :	139 €
1 an :	239 €
1 an :	299 € + 30 €
	avec l'abonnement numérique

Avec nom du parrain obligatoire

Abonnement Internet

1 jour :	1 €
1 mois :	12 €
3 mois :	35 €
6 mois :	65 €
1 an :	99 €

Nouvelles glaçantes du Mexique

■ **Pierre Barbey**

pierre-barbey@present.fr

Correspondant
permanent
en Amérique latine

CELA SE PASSE dans l'Etat du Guerrero, au sud-est de la capitale Mexico City mais, moins commenté, cela se passe également dans le reste d'un Mexique devenu le terrain d'une effroyable guerre entre les divers clans de narcotrafiquants.

Les morgues de l'Etat du Guerrero ont fermé leurs portes, les employés ne pouvant plus traiter les centaines de cadavres qu'elles entreposent. Dans la morgue de la capitale de l'Etat, Chilpancingo, ce sont six cents cadavres qui sont alignés dans un espace prévu pour deux cents corps. Chaque jour, ce sont une dizaine de corps qui sont apportés dans les morgues de l'Etat, près de deux mille depuis le début de l'année.

Le Mexique n'est plus seulement le lieu de transit de la cocaïne produite plus au sud, elle est devenue producteur d'héroïne, notamment autour de Chilapa dans les collines de l'arrière-pays du Guerrero. Il s'agit pour les trafiquants, comme dans un véritable conflit armé, de contrôler des territoires en appliquant la tactique de la terre brûlée, et pour cela tout est bon : menaces



Une armée mexicaine impuissante face à la guerre des gangs de narco-trafiquants.

et assassinats de professeurs, exécution de chauffeurs d'autocars publics (ces véhicules sont la méthode préférée pour le transport des stupéfiants), avec pour résultat la fermeture d'une centaine d'écoles et de collèges autour de cette localité, ainsi que celle de nombreuses lignes de transport. Selon le Procureur général de l'Etat, Javier

Olea, une cinquantaine de groupes criminels opèrent dans l'Etat.

Plus au nord, dans la ville frontalière de Tijuana, ce sont les cartels Sinaloa et Jalisco Nueva Generacion qui se livrent une lutte sans merci pour le contrôle des routes d'acheminement de la drogue et de la petite distribution de stupéfiants dans la région. Depuis le début de l'année, ce sont 1 500 corps qui ont été retrouvés pour la seule ag-

glomération, alors qu'en 2016 le chiffre total des tués était de 910. Et l'on ne parle pas ici des corps enterrés dans des fosses communes ou jetés dans la nature. Seul 10 % de ces crimes conduit à des arrestations, et sur ces 10 % de suspects, seul 10 % fait l'objet de poursuites.

Au Venezuela

Comparé au Mexique, le Venezuela pourrait paraître une oasis de paix, une oasis où l'on ne peut plus se nourrir ni se soigner convenablement, grâce à un Nicolas Maduro qui, pour l'instant, ne change en rien sa manière de gouverner, bien que tout continue de s'effriter autour de lui. S'il a réussi à renégocier le paiement de sa dette avec la Russie du président Poutine, permettant à celle-ci d'avancer toujours plus ses pions dans le pays, il a laissé nombre de créanciers le bec dans l'eau, des créanciers qui ne savent quelle attitude adopter face à une succession de défauts de paiement.

Pour sa part, l'ex-Procureur général du pays, Mme Ortega, qui fut une proche collaboratrice du président Maduro jusqu'à il y a peu, a demandé à la Cour internationale de justice de La Haye de poursuivre ce dernier pour crime contre l'humanité. Elle posséderait des preuves concernant 8 290 assassinats politiques commis entre 2015 et 2017.

À quand la repentance pour les esclavagistes africains ?

Le coup d'œil de Philippe Randa

LA DÉCOLONISATION de l'Afrique noire fut bien pire que la colonisation elle-même, mais s'achemine-t-on aujourd'hui vers un autre constat, plus dramatique encore : celui du chaos engendré par l'ingérence de puissances extra-contininentales, dont celle hélas ! de la France durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy ?

Son intervention pour faire chuter le régime du président Khadafi a été tout autant irresponsable que criminelle : que ce dernier fût un dictateur, nul ne le conteste, mais il était aussi et surtout le stabilisateur d'une région livrée désormais aux rivalités tribales ; celles-ci se disputent âprement le marché lucratif de l'esclavage.

Dans les centres de détention surpeuplés de migrants, on assiste quotidiennement à des enlèvements, à des tortures et à des extorsions de toutes sortes : « Les interventions croissantes de l'UE et de ses Etats membres n'ont jusqu'à présent pas servi à réduire le nombre d'abus », témoigne le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits humains, Zeid Ra'ad Al-Husseini.

Le quotidien *Le Monde* rapporte que « certains sont forcés de travailler sans rémunération. Des propriétaires de ferme ou d'entreprise viennent par exemple chercher vingt détenus le matin, en payant des gardes. (...) Les femmes sont parfois sexuellement exploitées pour "racheter" leur liberté. »

En Occident, certains continuent de fustiger *ad vitam aeternam* le commerce du Bois d'ébène (nom utilisé par les négriers pour désigner les esclaves noirs) par certains Européens du XVI^e siècle au XIX^e siècle, « oubliant » l'esclavage dans le monde arabo-musulman, alors que l'historien Olivier Pétré-Grenouilleau considère pourtant que « la traite arabe a été la plus longue et la plus régulière des trois traites, ce qui explique qu'elle ait globalement été la plus importante en nombre d'individus asservis : 17 millions de Noirs du VII^e siècle à 1920 ».

Les actuels esclavagistes d'Afrique noire sont-ils en train de rattraper leurs illustres prédécesseurs ?

L'effet *Paradise Papers* au Canada

■ **Rémi Tremblay**

remi-tremblay@present.fr

Correspondant
permanent au Canada

PPLUS D'UN AN après la fuite des Panama Papers, un nouveau scandale frappe les bien nantis qui souhaitaient placer leur argent à l'abri des regards et des impôts dans les paradis fiscaux des Bermudes. Les *Paradise Papers*, récemment acquis par le journal allemand *Süddeutsche Zeitung* qui avait également acheté les *Panama Papers*, représentent une véritable mine d'or avec pas moins de 13,4 millions de dossiers. Les révélations que contiennent ces dossiers ont été particulièrement choquantes au Canada.

Plusieurs proches du Premier ministre Justin Trudeau sont éclaboussés, et trois anciens Premiers ministres, les libéraux Jean Chrétien et Paul Martin et le progressiste-conservateur Brian Mulroney, sont aussi impliqués dans cet évitement fiscal. Parmi les amis en

vue de Trudeau, on retrouve Stephen Bronfman, de la célèbre famille juive montréalaise, qui doit sa fortune à la vente d'alcool durant la prohibition. Selon les informations révélées par les journalistes ayant eu accès aux dossiers, il serait parvenu à éviter des millions de dollars en taxes et impôts grâce à un trust basé dans les Iles Caïmans. La situation de Bronfman est pour le moins délicate : il dirige les campagnes de financement de Trudeau et du Parti Libéral, un parti souvent accusé dans le passé de corruption.

Pour le moment, aucune accusation n'a été portée contre les personnes visées par les allégations mais, moralement, la situation est intenable. Comment justifier l'imposition constante de nouvelles taxes alors qu'on évite soi-même de payer son dû au gouvernement qu'on incarne ?

Echos éthiques

■ Olivier Bault

olivier-bault@present.fr



Photo: DEMANZ/Corbis-Rapha via Getty

Ne nous y trompons pas, l'euthanasie progresse irrémédiablement.

◆ Le pape François redit l'opposition de l'Église à l'euthanasie

Lors d'une conférence consacrée à la fin de vie de l'Association médicale mondiale (AMM) au Vatican les 16 et 17 novembre, le pape François a redit que l'euthanasie « est toujours mauvaise en ce que l'intention de l'euthanasie est toujours de mettre fin à la vie et de causer la mort » et qu'il n'est moralement acceptable que de renoncer à des soins thérapeutiques ou de les arrêter quand « leur usage n'est pas en adéquation avec les standards éthiques et humanistes ». Bien entendu, il est question ici de thérapies et non de l'alimentation et de l'hydratation, que la loi française autorise désormais à supprimer pour causer la mort sous « sédation terminale ». L'AMM n'est pas elle-même favorable à l'euthanasie, à l'exception des associations membres des Pays-Bas et du Canada.

◆ L'IGAS pour une amélioration des soins palliatifs en fin de vie

L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a publié le 15 novembre un rapport sur « les soins palliatifs et la fin de vie ». Ce rapport est repris sur le site Gèneéthique où l'on apprend que 60 % environ des situations de fin de vie « nécessitent un accompagnement palliatif » mais que, pour 75 % des personnes concernées, il existe un « risque d'une absence ou d'une insuffisance de soins palliatifs ». L'IGAS pointe également du doigt l'offre insuffisante de services permettant des

soins palliatifs à domicile, alors que 38 % des Français mouraient encore chez eux en 2013. Si l'IGAS préconise dans son rapport un meilleur accompagnement à domicile, elle fait aussi remarquer que les lits en soins palliatifs hospitaliers sont sous-employés à hauteur de 50 %.

◆ Le CESE « à l'écoute des préoccupations de la société » sur l'euthanasie

Le jour de la sortie de ce rapport de l'IGAS montrant que beaucoup reste à faire pour développer les soins palliatifs pour accompagner la fin de vie, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a déclaré s'être saisi du sujet de la fin de vie après avoir reçu « plusieurs pétitions d'ampleur significative » en faveur d'une légalisation encore plus large de l'euthanasie que celle autorisée par la loi Claeys-Leonetti depuis début 2016. Le CESE entend donc évaluer « l'effectivité » de la loi Claeys-Leonetti et la situation des pays qui ont officiellement légalisé l'euthanasie avant, éventuellement, de préconiser une légalisation plus large en autorisant le recours à des techniques autres que la simple suppression de l'alimentation et de l'hydratation sous sédation terminale. Ainsi que le fait remarquer Yves Daoudal sur son blog, le CESE a notamment retenu la pétition « Battons-nous pour obtenir une loi sur l'aide active à mourir » signée par un peu plus de 200 000 personnes, alors que le même CESE avait en 2013 jugé irrecevable la pétition contre l'instauration

d'un « mariage pour tous » qui avait pourtant recueilli 700 000 signatures.

◆ Tuer les vieux

Ainsi qu'on pouvait le lire la semaine passée dans l'hebdomadaire *Minute*, les Pays-Bas et le Canada n'en sont plus à ce genre de débats du XXe siècle. Ces deux pays à l'avant-garde du progressisme, où l'euthanasie est devenue chose banale (7 000 euthanasies par an aux Pays-Bas, sans compter les cas d'euthanasie par privation d'alimentation et d'hydratation sous sédation terminale, qui ne sont pas appelés euthanasies et qui n'ont donc pas besoin d'être déclarés), en sont désormais à discuter de « l'euthanasie » des personnes atteintes de démence sénile et qui ne peuvent donc plus décider pour elles-mêmes.

◆ Fichage des enfants atteints de Trisomie 21 – le Conseil d'État donne partiellement raison à la Fondation Lejeune

Côté bonnes nouvelles, le Conseil d'État vient de donner partiellement raison à la Fondation Jérôme Lejeune, qui contestait le fichage systématique et obligatoire, depuis 2016, des femmes enceintes portant un enfant touché par la trisomie 21. Malheureusement, les « sages » se sont contentés d'interdire la transmission des informations issues de ce fichage aux organismes qui n'ont pas à les connaître, ne remettant pas en cause le principe de fichage national qui s'inscrit pourtant clairement dans une

politique d'eugénisme d'État, un eugénisme qui permet à la France de se débarrasser, au stade prénatal, de 96 % de sa population trisomique.

◆ L'Ohio, troisième État américain à interdire l'avortement des bébés touchés par la trisomie 21

De l'autre côté de l'Atlantique, par contre, l'Ohio est en passe de devenir le troisième État américain à interdire les avortements motivés par la trisomie 21 de l'enfant conçu. Une loi en ce sens a déjà été approuvée par la Chambre des Représentants et le Sénat de cet État. Elle n'attend plus que la signature du gouverneur, le Républicain John Kasich, qui se déclare pro-vie et qui a déjà signé l'année dernière une loi interdisant les avortements après la 20e semaine de grossesse.

◆ Bientôt des inculpations dans l'affaire du trafic d'organes d'enfants avortés chez Planned Parenthood ?

Toujours aux États-Unis, le FBI a requis auprès du Sénat le 13 novembre des milliers de pages de documents obtenus dans le cadre de l'enquête parlementaire sur les accusations de trafic d'organes d'enfants avortés visant *Planned Parenthood*, le planning familial américain. Répondant à la question d'un représentant républicain, le procureur général Jeff Sessions a confirmé qu'il pourrait bientôt y avoir des inculpations.

◆ La pornographie à l'origine des violences sexuelles contre les femmes

« On dénonce les porcs sans dénoncer la porcherie », accusait à juste titre le 15 novembre sur RTL Madeleine de Jesus, la présidente de Sens commun, « on ne s'interroge pas sur la question de la pornographie et notamment les ravages que ça fait sur les plus jeunes, la conflictualisation des rapports garçons-filles que ça entraîne. »

◆ Un enseignant perd son poste pour avoir appelé une fille une fille

Suspendu pour avoir appelé par erreur une fille une fille : ce n'est ni une blague ni de la science-fiction. C'est dans l'Angleterre de l'an 2017 que cela se passe. Joshua Sutcliffe, un jeune professeur de mathématiques de 27 ans qui enseigne dans le secondaire, a été suspendu et risque de perdre définitivement son poste pour avoir dit « Beau travail, les filles » à deux élèves de sexe féminin dont une se dit « transgenre » et considère qu'elle est en fait un garçon. Corrigé par l'élève, l'enseignant s'est excusé, mais cela n'a pas empêché les parents de la jeune fille de se plaindre à la direction de l'établissement, qui a engagé une procédure disciplinaire.

Centenaire de la Révolution d'Octobre

Un efficace précis du communisme

■ Francis Bergeron
francis.bergeron@present.fr

BIEN ENTENDU, on sait tout du communisme, de ses crimes, de son projet utopique et mortifère, de ses échecs aussi, de sa quasi-disparition en Europe. On sait tout, mais la mémoire doit être constamment ravivée. Et le centenaire du « communisme réalisé », sous Lénine, puis Staline et les autres, est une bonne occasion de faire notre « devoir de mémoire » à nous.

Parmi les livres publiés à cette occasion, il convient de signaler celui de Christian Bigaut, *Communisme, le centenaire – Séduction et illusion*. Cet ouvrage n'est ni un témoignage, ni une démonstration, ni un pamphlet. Il ne propose aucune alternative au communisme, politique ou religieuse, et ne porte pas de jugement de valeur. Il ne fait que raconter le communisme, en 200 pages. C'est en fait une sorte de manuel universitaire, un précis du communisme, comme vous pouvez trouver un précis du droit administratif ou du droit constitutionnel.

Rien d'étonnant à cela : l'auteur, Christian Bigaut, n'est pas écrivain, journaliste, militant, et pas même une victime. C'est un juriste, l'un des plus reconnus dans sa spécialité : le droit public.

C'est tout l'intérêt de son livre : il traite du communisme, de son histoire, de son bilan, comme il traite par exemple, dans d'autres ouvrages, de la Constitution et de ses réformes successives. C'est une sorte de manuel qui peut – qui devrait – être conseillé à tout étudiant en histoire, en sciences politiques, en économie.

Il commence par rappeler que le communisme fut la rencontre d'un événement historique : la prise du Palais d'Hiver, avec une philosophie, considérée comme scientifique, le communisme. Résumer en quatre pages ce qu'est le communisme est une gageure. Mais l'ouvrage y parvient.

A l'origine : la Révolution française

Comment expliquer l'acclimatation du communisme en France ? Le manuel identifie sept moments qui l'ont légitimé, la France ayant constitué un terrain spécialement favorable à cette nouvelle doctrine. Le premier fait historique, c'est la Révolution française. Avec Robespierre et Gracchus Babeuf, elle fait naître une idéologie. La Conjuration des égaux, menée par Babeuf, a inspiré à Blanqui, puis à Lénine, l'idée de la dictature révolutionnaire et du rôle des minorités agissantes. La Révolution française a créé une dynamique révolutionnaire intégrant et même nécessitant



Le 7 novembre dernier à Moscou, le parti communiste russe commémorait le centenaire de la révolution bolchévique.

la violence. Cette tradition plébéienne, ce mythe révolutionnaire vont ensuite irriguer l'aile gauche, jacobine, pendant deux siècles. Tocqueville, ironique, notait que « les Français préfèrent l'égalité dans la misère à la prospérité dans l'inégalité ».

Le deuxième fait est la révolution de 1848, qui correspond à la publication du *Manifeste du Parti communiste*. L'époque voit naître une « classe ouvrière ». L'échec de l'insurrection de 1848 légitime le concept de « lutte des classes » imaginé par Karl Marx dans son *Manifeste*.

La Commune de Paris va enrichir le communisme naissant du mythe du sang révolutionnaire versé, la répression de l'insurrection parisienne ayant fait 20 000 morts ; et aussi le mythe de la trahison des droites, par la capitulation de Paris face aux Prussiens. La violence, le drapeau rouge, les barricades : l'imagerie communiste se façonne.

La réussite de la révolution bolchévique d'octobre 17 est appréhendée comme une confirmation du caractère scientifique des schémas marxistes.

Autre épisode : en France, l'alliance des gauches au sein du Front populaire, avec le soutien extérieur des communistes français, permet à ceux-ci, lorsque l'expérience socialiste vire au fiasco, de fustiger le non interventionnisme en Espagne et les demi-mesures sociales. Le pacte germano-soviétique remet en cause le discours des communistes français mais, comme le note l'auteur, « l'histoire com-

muniste ne retiendra que le gouvernement du Front populaire et son action sociale ».

La sixième séquence, c'est la libération de 1944 et la participation des communistes au gouvernement. Le PCF est devenu « statutaire », ce qui facilitera la mainmise communiste sur la CGT.

L'Humanité, monument à préserver

Christian Bigaut analyse comme un « septième fait » la prédominance de la politique sur l'économie et le refus de l'économie de marché. Après la guerre, la place de l'Etat est prépondérante en France : c'est « un acteur surpuissant », dont le budget représente plus de la moitié du total des richesses créées. Ce semi-communisme va dominer toute la vie politique et intellectuelle quasiment jusqu'à nos jours.

« L'historique du PCF souligne, avec quelques soubresauts, l'intégration du parti à la vie nationale », explique l'auteur, qui rappelle par exemple que le quotidien *L'Humanité* reçoit encore aujourd'hui l'aide d'Etat directe (hors abonnements de complaisance des administrations et entreprises publiques ou semi-publiques et effacement des dettes) la plus importante : 3,6 millions d'euros par an. Un peu comme si, pour les Français, *L'Humanité*

était une sorte de monument à préserver, même si plus personne ne le visite.

De 1917 à la fin des années soixante-dix, le communisme va incarner une sorte d'alternative planétaire à l'ordre du monde, marquée par des victoires mili-

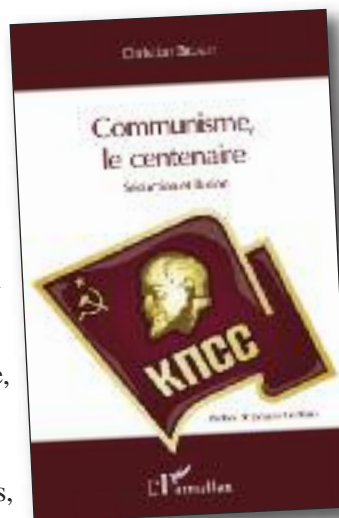
taires et la séduction croissante des esprits.

Puis surgissent les premiers craquements (Yougoslavie, Chine, révoltes populaires en RDA, en Hongrie, en Tchécoslovaquie), et, progressivement, la dissidence intellectuelle, à l'Est mais aussi dans l'intelligentsia occidentale et singulièrement française.

Avant de terminer son tour d'horizon par un descriptif rapide de l'écroulement du modèle soviétique et par une analyse fine de l'état des lieux dans les autres États communistes ou ex-communistes, Christian Bigaut attire l'attention sur deux étapes de la décommunisation des esprits : la publication de *L'Archipel du Goulag* d'Alexandre Soljenitsyne (1974), et *Le Livre noir du communisme*, de Stéphane Courtois (1997). C'est plus par la découverte de l'ampleur de la catastrophe humaine que par l'échec économique, social, culturel, scientifique, de l'utopie que va disparaître la séduction communiste. Certes, il n'existe pas de lois contre les négationnistes du génocide communiste. Mais ni Soljenitsyne ni Courtois n'ont pu être sérieusement contredits, créant ainsi les conditions d'une levée des tabous sur la critique de fond du système communiste.

Dans sa conclusion, Christian Bigaut note que la doctrine marxiste est désormais répudiée à peu près partout, si ce n'est en Corée du Nord, mais que la concentration des pouvoirs, dans un pays-continent comme la Chine, n'exclut pas une rechute. Néanmoins, « les schémas explicatifs marxistes continuent de structurer le substrat idéologique dominant », tout au moins en France et dans plusieurs autres pays.

● *Communisme, le centenaire. Séduction et illusion*, par Christian Bigaut, L'Harmattan, 2017.



Clichy : ici, c'est l'islam !

Prières de rues à Clichy : les élus manifestent contre l'occupation de l'espace public. Huit mois que la situation perdure ; les médias se réveillent enfin et prennent la défense... des musulmans. La prière du vendredi aurait même été « perturbée » par les élus.

■ **Hervé Grandchamp**
redaction@present.fr

« Stop aux prières illégales dans la rue. » Le 10 novembre, une centaine d'élus d'Ile-de-France manifestaient à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine) pour dénoncer l'occupation du territoire par des musulmans. Depuis huit mois, ces derniers prient tous les vendredis dans la rue, à même le sol. La rue est bloquée, la prière encadrée par les forces de l'ordre. Le 10 novembre, Clichy était divisé : d'un côté, les élus de la nation, de l'autre, des musulmans (sont-ils tous français ? Personne ne saurait le dire). Les élus chantent l'hymne national, les musulmans écoutent l'appel du muezzin.

L'AFP met huit mois pour accoucher d'un monstre

Huit mois que des musulmans de Clichy s'installent dans la rue pour prier. Les grands médias n'ont pas évoqué le sujet ; pas un seul reportage. La manifestation des élus aura donc eu le mérite de créer un électrochoc dans les médias. Le vendredi 10 novembre, les journalistes étaient présents. TF1, France 2, BFMTV... En bref, les grandes chaînes de télévision s'emparent enfin du sujet. L'AFP (Agence France Presse) était, elle aussi, présente. Elle a rendu compte de la manifestation des élus et a envoyé son rapport aux différentes rédactions de France. « Une centaine d'élus en écharpe ont tenté, vendredi 10 novembre, à Clichy (Hauts-de-Seine) d'empêcher des fidèles musulmans de faire leur prière

dans la rue. » Si le titre semble factuel, une idée est posée : les élus empêchent les musulmans de prier. Le terme « empêcher » sera rapidement remplacé par un verbe plus fort : « perturber ».

Le Parisien, qui reprenait la dépêche AFP, titrait ainsi : « Clichy, la manifestation des élus perturbe la prière de rue illégale », idem pour *Le Point* : « Clichy, une centaine d'élus perturbent une prière de rue. »

Comme toujours, le choix des mots n'est pas anodin. Par l'emploi du mot « perturber », les musulmans deviennent des victimes perturbées dans leur foi, et les élus de la République sont des éléments perturbateurs.

Pour *Libération*, « Les élus veulent chasser les fidèles. (...) Une centaine d'élus ont tenté vendredi d'empêcher des fidèles de faire leur prière dans la rue. » Le titre est fort : non seulement il normalise les prières de rue, mais les élus deviennent des chasseurs. A Clichy, les élus pratiquent le pogrom, la chasse à l'homme est ouverte !

Pour *Le Figaro* : « A Clichy, les élus battent le pavé contre les prières de rue. » Le titre paraît factuel, pourtant il n'en est rien. Si le titre est moins choquant, il reste malgré tout orienté. « Battre le pavé » n'est ni une expression neutre, ni une expression anodine ; sûrement, le bruit des bottes n'est pas loin.

Un titre plus objectif aurait pu être : « Des élus protestent contre l'occupation d'une place publique par des musulmans en prière. »

La mairie, seule responsable

Globalement ? Il ressort des médias que ces prières de rues ne sont qu'une conséquence d'une situation imposée aux musulmans de Clichy.

Le Parisien était un des rares médias à avoir évoqué les prières de rue avant le vendredi 10 novembre. Le 30 juin, le journal titrait : « Entre musulmans et mairie de Clichy, c'est toujours le dialogue de sourds. » Le journaliste cite un responsable de l'association de la grande



mosquée de Clichy : « Mais le maire ne veut pas continuer avec nous », laissant sous-entendre que le maire a le devoir de fournir un lieu de culte ou un terrain.

Le 9 novembre, encore une fois dans *Le Parisien*, Anne-Sophie Demecour écrivait dans son entête : « Les associations expulsées des locaux prient chaque vendredi devant la mairie. » Encore une fois, le journaliste laissait sous-entendre que la mairie était responsable des prières de rue.

Le 13 novembre, Manuel Valls intervenait sur L24 et déclarait qu'il « faut donner aux musulmans des lieux de culte décents ».

Le 10 novembre, France 2 diffuse un reportage sur la manifestation des élus. Pour un habitant de Clichy, « s'ils sont dans la rue c'est qu'ils n'ont pas d'espace et je sais que c'est à la municipalité de créer des espaces pour ces personnes, et s'ils le font dans la rue c'est qu'il y a un souci ». C'est une erreur, et même un bobard !

C'est une erreur, car l'Etat et les collectivités territoriales n'ont aucune obligation de fournir un lieu de culte pour les musulmans ; ni terrain, ni bâtisse. C'est un bobard, car le journaliste, dans son montage, a repris sciemment cette séquence, sans même contredire cette affir-

mation. Le pire, dans cette histoire, c'est que l'on peut soupçonner le journaliste d'avoir été de bonne foi. Ce mensonge a désormais pénétré l'esprit des Français, il trouve sa pseudo-justification dans le prétendu déséquilibre du nombre de lieux de culte chrétiens et musulmans.

Selon Abdallah Zekri, président de l'Observatoire national contre l'islamophobie, pour mettre fin aux tensions liées aux prières de rue dans la ville de Clichy-la-Garenne, il faut doubler le nombre de lieux de culte. Un journaliste aurait pu relever qu'en Seine-Saint-Denis, il y a 145 lieux de culte islamiques pour 117 lieux de culte catholiques.

Prières de rue : légales ou illégales

Le 10 novembre, *Le Parisien* titrait « La manifestation des élus perturbe la prière de rue illégale. » Le qualificatif d'illégal a été très largement repris sur les réseaux sociaux mais aussi par certains politiques. Il faut être honnête : il n'en est rien.

Aucune loi n'interdit explicitement les prières de rue. Les prières de rue sont considérées comme un rassemblement ou une manifestation. En revanche, la loi impose une déclaration préalable de manifestation en préfecture. En l'occurrence, l'Union des associations musulmane de Clichy a déposé, en mars, une déclaration générale portant sur tous les vendredis suivants. La préfecture n'avait alors pas émis d'interdiction, faute de ne pouvoir caractériser de trouble à l'ordre public.

● Retrouvez Hervé Grandchamp le vendredi soir dans I-Media sur tvlibertes.com

